

100
920

Volume 58

DU QUARTIER LATIN, 20 OCTOBRE 1976 NO. 7



Socio: Au coeur de la lutte.....P.12

La hausse des billets d'autobusP.3

L'enseignement du droitP. 4 et 5

Le mouvement des étudiantsP. 6 et 7



A la fine pointe
de la mode,
cette hiver.

niccolini

Offerts dans les meilleures boutiques et magasins à rayons de la ville.

Audiences Publiques



RADIO-QUÉBEC
MONTREAL

C'est à compter du mardi, 28 octobre 1975, que Radio-Québec entendra les mémoires soumis par les divers organismes de la région relativement à sa programmation et à sa régionalisation.

Les séances se dérouleront à:

**UNIVERSITE DU QUEBEC
AUDITORIUM DU PAVILLON LAFONTAINE
1301 EST, RUE SHERBROOKE
MONTREAL**

En après-midi, à compter de 14:00 heures et en soirée, à compter de 20:00 heures.

En plus de l'audition des mémoires écrits, une période de temps sera allouée aux citoyens de la région qui aimeraient exposer verbalement leurs points de vue.

Le public est invité à y assister.

Pour tout autre renseignement il suffit de communiquer avec:



RADIO-QUÉBEC
Direction des Relations publiques
(514) 873-4611

Tais-toi et marche

Oui, c'est en gros ce que notre "cher" maire Drapeau veut nous dire avec son augmentation du prix des billets de la CTCUM. Evidemment "son bon coeur" a épargné les moins de 18 ans et les plus de 65 ans, en fait cette légère augmentation ne touchera que quelques exceptions... Et puis, il y a le métro qui s'en vient dans l'est et aussi dans l'ouest au sud [ie. St-Henri] alors pourquoi rechigner devant cette légère hausse?

"Si les travailleurs n'ont pas les moyens de prendre mes autobus, alors qu'ils marchent!, l'exercice est bon pour le coeur et le développement de la personne... dans les quartiers ouvriers pollués!"

"Si les étudiants ne peuvent prendre mon métro, alors qu'ils travaillent..on a justement des postes de balayeurs à l'Hotel de ville!

"Si les assistés sociaux ne peuvent sortir, et bien qu'ils restent chez eux; moins on les verra, plus on les ignorera..."

Et s'il en reste pour prendre "mes transports en commun", ils pourront toujours s'en prendre aux syndicats de la CTCUM!"

Bref, c'est un peu le genre de situation qui nous attend le 14 octobre, avec des billets à 40c ou 50c liquide, dans les autobus de la CTCUM, pas ceux de Murray Hill, voyons!

Et c'est là un excellent moyen de Drapeau et sa petite clique, et aussi des autres gouvernements pour rejeter la faute sur les employés de la CTCUM qui viennent de recevoir de pe-

tites augmentations.

Notre guignol provincial, pour sa part essaiera sûrement d'en prendre pour son parti avec l'opinion publique, lorsque se dérouleront les négociations avec la fonction publique.

Bref, un beau capital politique qui aura pour objet d'essayer de ranger une partie de l'opinion publique derrière nos "héros", aux dépens là toujours des travailleurs.

Montréal, là encore, fait preuve d'imagination foudroyante en augmentant le prix des billets du transport en commun. Alors que toutes villes d'allure essaient de conserver intact le prix des billets de transport en commun, ou d'autres innovatrices comme Winnipeg tentent l'expérience du transport gratuit pour décongestionner le centre-ville, Montréal innove en augmentant le sien. Québec pour sa part, encombrée par le circuit no. 22 suffisamment congestionné, ne tient pas à s'occuper de tout le réseau... Un circuit à la fois, cela dépasse ses limites!

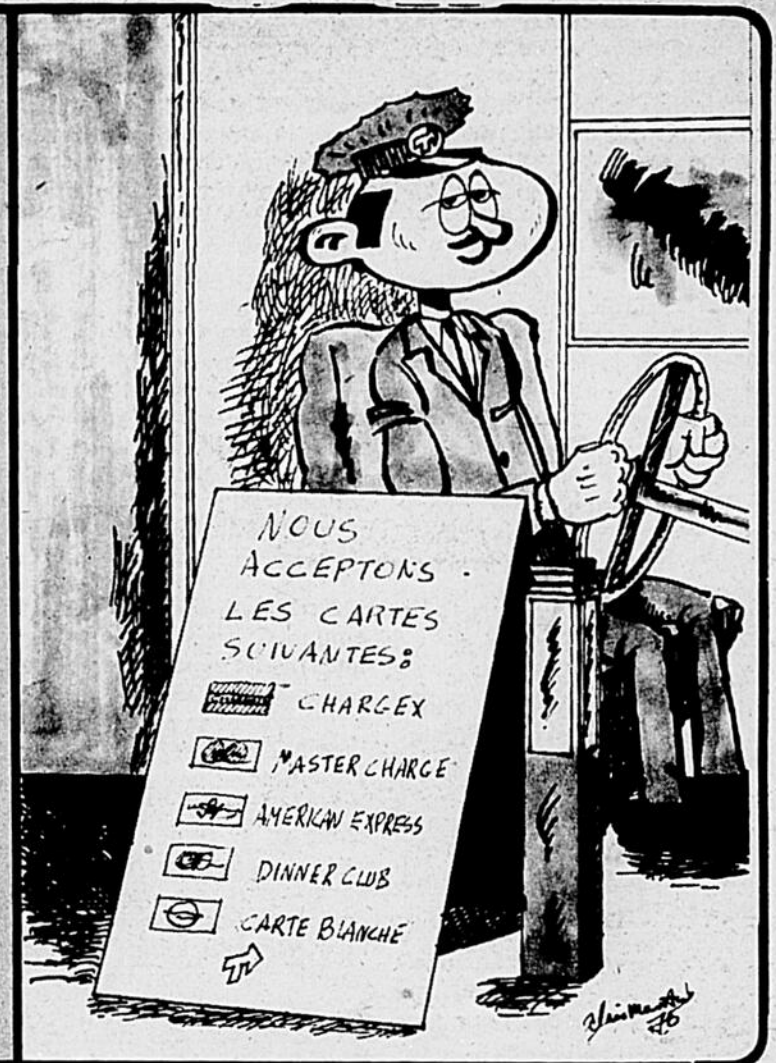
Et avec une telle politique, il ne faudra pas s'étonner si les rues de Montréal seront encore plus congestionnées à l'avenir, question de rentabiliser certains projets d'autoroutes... à l'heure où il faudrait fermer certaines artères pour les rendre plus accessibles aux piétons.

Voilà donc encore un exemple parfait du manque total de planification et d'aménagement au Québec, où l'on préfère s'occuper de

choses qui rapportent, en même temps qu'une illustration de la "non préoccupation de "nos" dirigeants envers les classes laborieuses, à moins d'avoir en dessein des élections à venir...

Bref, le métro de Montréal pourra devenir un métro tranquille et silencieux, où les petites vieilles de Westmount pourront descendre du haut de leur perchoir et s'y sentir en toute sécurité.

Et Montréal conservera toujours le titre de NECROPOLE DU CANADA.



des jeans qui font bien — même après le lavage.

C'est aussi...

partir quand ça nous tente, pour où on veut, en paix...
constater que c'est samedi en ouvrant les yeux...
se lever avec plein de projets pour la journée...
se baigner "nature" au moins une fois dans l'été...
un frigo plein quand on a une fringale...
être payé pour faire ce qu'on aime...

Le mieux-vivre commence à la Banque Provinciale.

Venez nous voir.



banque provinciale
LA BANQUE DU MEUX-VIVRE

Ce travail présente un double objectif. Nous tenterons, d'une part, de mettre à jour la contradiction fondamentale qui traverse tout le droit, contradiction que nous pouvons énoncer ainsi: CARACTERE A-IDEOLOGIQUE DE L'ENSEIGNEMENT DU DROIT (UNIVERSITE) CARACTERE IDEOLOGIQUE DE LA FONCTION DU DROIT (SOCIETE CAPITALISTE). Nous schématisons dans un tableau cette contradiction [tableau qui sera explicité dans cette première partie, laquelle pose la problématique à un niveau théorique].

Une deuxième partie "actualise" ce questionnement théorique, actualisation rendue possible par la récente "affaire des sciences juridiques" à l'U.Q.A.M. Ici s'inverse, et l'enseignement, et la fonction du juridique. Ce n'est nullement un hasard si ce programme fut retardé, grâce à l'intervention conjuguée du Barreau et de l'Etat [Ministère de l'Education]. Car non seulement il s'agissait de mettre à jour la contradiction au niveau même de l'enseignement [ce que la bourgeoisie "libérale" pouvait à la rigueur tolérer]; mais ceci débouchait sur une remise en question radicale de la fonction du juridique, fonction caution de la classe dominante [ce qui devenait inadmissible pour cette même classe].

1 - A) ENSEIGNEMENT DE CLASSE

Ce qu'il est fondamental de préciser ici, c'est que tout l'enseignement du droit tend, et sera centré, sur le caractère a-ideologique des règles juridi-

"On va à l'école pour acquérir la connaissance qui permet de se former l'esprit et le cœur afin d'être utile à la société et de répondre aux besoins du monde du travail en s'assurant un emploi rémunérateur."

"Le temps est révolu où le Barreau doit considérer les facultés de droit comme des centres d'agitation et de subversion ..."

"Si le Barreau n'existait pas il faudrait l'inventer et la Révolution française après avoir réalisé que sa présence était un danger, a tenté de l'abolir. Mais Napoléon s'est vite aperçu que sans lui, l'anarchie fleurit rapidement. D'ailleurs, le premier geste de toute dictature est d'asservir le Barreau. L'ensemble des pays derrière le rideau de fer sont un exemple vivant de cet état de chose".

Emile Colas, Le Barreau, les facultés de droit et le stage.

ques. Pendant les trois années de licence, on inculquera massivement à l'étudiant un enseignement du droit comme science neutre, objective. Le droit: système clos, auto-suffisant dont il faut connaître les techniques, techniques bien sûr a-ideologiques.

Le discours juridique officiel définit le droit comme un ensemble de règles qui régis-

sent les rapports humains dans une société. Règles qui découleraient de la nature de l'homme, de sa raison individuelle! Fortement métaphysique, la définition même du concept de droit interdit toute analyse des structures économico-politiques à l'intérieur desquelles il fonctionne. Le droit n'a aucun lien avec l'infrastructural. Il est à l'écart des conflits sociaux, puisque appelé à les trancher. D'où droit mythique au service d'une justice non moins mythique, justice neutre chargée de régler les rapports sociaux conflictuels.

Pendant si cette conception cherche à investir tout l'enseignement, il n'en va pas si facilement dans les faits. Car comment véhiculer une science neutre dans des pratiques pédagogiques et des directives administratives nettement idéologiques? C'est là la contradiction interne à l'enseignement, contradiction que l'on cherche à camoufler. C'est dans la pratique du droit, [dans sa fonction sociale] qu'elle éclate, la contradiction devenant évidente entre: science neutre pratique de classe.

Il s'agit donc de démontrer ici la tension qui déjà agite l'enseignement, tension-contradiction: science neutre enseignement de classe.

—L'accession à l'étude du droit est sévèrement contrôlée. Non seulement ceci aura-t-il pour effet de protéger la corporation professionnelle et ses intérêts de classe, mais encore l'étudiant, à qui on fera la faveur de l'admettre, sera d'autant plus prêt à répondre aux "exigences" ... Caractère sélectif pour une plus grande docilité.

—L'aspirant-avocat devra sans cesse se signaler par sa performance individuelle. Performance qui sera sanctionnée par un salaire futur qui lui sera justement conséquent. L'enseignement va privilégier ce caractère individualiste d'où une conséquence importante: l'atomisation des étudiants. Les seuls regroupements [association générale, délégué de classe] seront déjà marqués du corporatisme, chargés de négocier avec l'administration des points mineurs d'ordre strictement pédagogique.

—Individualisme qui entraîne logiquement un caractère compétitif. Toutes les énergies seront mobilisées par l'examen, la note, cote du futur professionnel.

—Toute la pédagogie générera à la fois ce triple caractère: sélectif — individualiste — compétitif et en favorisera un quatrième: caractère autoritaire. Le type d'examen exclura toute forme de questionnement: il s'agira en général de maîtriser les "techniques". Le cours magistral remplira la même fonction: une connaissance que l'on ne saurait interroger. Ceci va d'ailleurs

parfaitement dans le sens que commande la profession: défenseur de l'ordre et de la loi [tribunal suprême autorité].

Ainsi les structures pédagogiques se modèlent aux structures des rapports sociaux de production dominant dominé ... L'étudiant dominé prépare l'avocat dominant de demain ... Ainsi l'enseignement véhicule déjà une idéologie de classe, pratiquant une pédagogie de classe.

LE BARREAU

Nous allons tenter maintenant d'analyser une instance particulière du juridique: le Barreau. Instance intermédiaire entre l'Université et le judiciaire, le Barreau joue un double rôle: il contrôle l'enseignement et surveille la pratique.

Contrôle de l'enseignement

C'est cette corporation qui confère le titre d'avocat sous certaines conditions et après examen, et seul le titre d'avocat possède une valeur marchande, la licence universitaire n'en ayant que très peu. L'enseignement se trouve donc déjà orienté vers cet examen

final: de plus, le Barreau peut accepter ou refuser un programme [U.Q.A.M.]. Ce contrôle est bien résumé par le même Emile Colas, déjà cité:

"...Les facultés de droit, pompes et de ses oeuvres, [sic] et certains professeurs, mus par des sentiments socio-politiques [!] plus ou moins précis, se faisaient les fossoyeurs avoués d'un Barreau "rétrograde, conservateur, réactionnaire et monopoliste".

Cette instance est donc chargée de s'orienter l'enseignement par son examen, de réprimer les remises en question trop fondamentales au sein même de l'enseignement.

Surveillance de la pratique

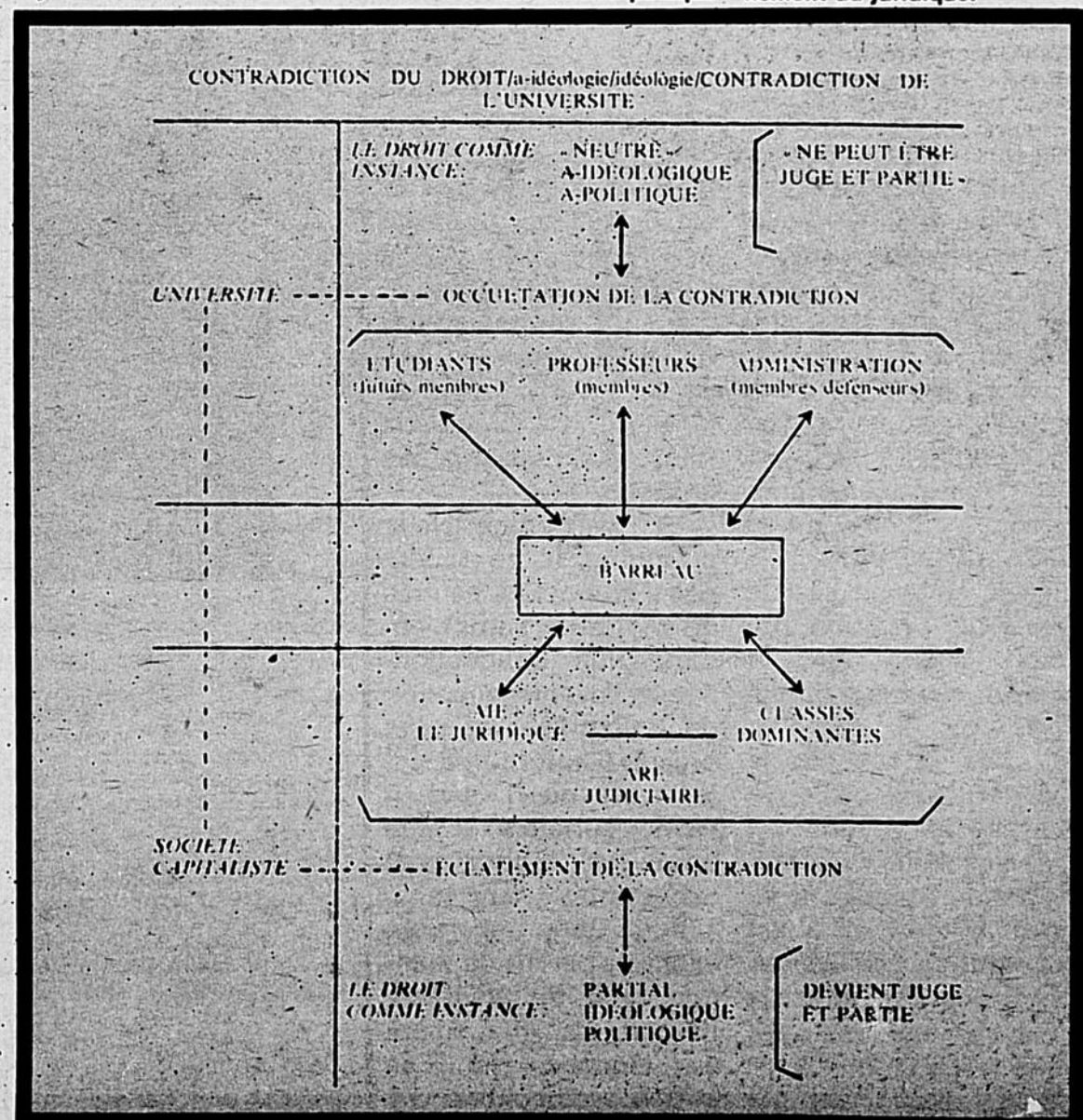
Il s'agit ici de coder l'éthique professionnelle. "Tout en comportant une allégeance politique à l'endroit du Souverain, condition essentielle puisque

l'avocat est un auxiliaire de la justice et que cette dernière est dispensée au nom du Souverain, il y a lieu que l'aspirant jure de ne rien dire ni publier, comme défenseur ou comme conseil, de contraire aux lois, aux règlements, aux bonnes mœurs, à la sûreté de l'Etat et à la paix publique. Il doit aussi jurer de ne jamais s'écarter du respect dû aux tribunaux et aux autorités publiques".

La corporation ne saurait admettre de manquements à cette éthique. [voir son acharnement contre Robert Lemieux par exemple: outrage au tribunal].

Ainsi le Barreau s'avère une instance capitale du fonctionnement du juridique.

Le
Le
Le
Le



Droit Droit Droit Droit

EXTRAITS DE STRATEGIE [HIVER] NO. 7 1974

B — DROIT DE CLASSE

Une précision théorique s'impose maintenant entre ce que nous appelons le JURIDIQUE et ce que nous appelons le JUDICIAIRE.

Louis Althusser établit une distinction entre les appareils idéologiques d'Etat [les appareils religieux, scolaire, familial, juridique, politique — émancipées depuis peu. (!) et inconséquentes avec elles-mêmes, au détriment d'ailleurs de leurs élèves, s'érigent en juge du Barreau, de ses système et partis —, syndical, de l'information, culturel] et les appareils répressifs d'Etat [le Gouvernement, l'Administration, l'Armée, la Police, les Tribunaux, les Prisons, etc.]. Ce qui distingue un appareil idéologique d'Etat [AIE] d'un appareil répressif d'Etat [ARE], c'est que le premier fonctionne principalement "à l'idéologie", alors que le second fonctionne principalement "à la violence".

Or, ce qui nous intéresse particulièrement, c'est que LE DROIT "APPARTIENT A LA FOIS A L'APPAREIL [REPRESSIF] D'ETAT ET AU SYSTEME DES AIE". C'est dire toute son importance...

En résumé:

le droit participe

au juridique [AIE]

au judiciaire [tribunaux] [ARE]

Nous avons vu que l'Université cherchait à présenter le droit comme a-idéologique, cependant que les pratiques pédagogiques ébranlaient déjà cette pseudo-neutralité. Cette contradiction est mise à jour toutefois complètement lorsque le droit entre en fonction. Il devient alors impossible de dissimuler son caractère idéologique [voire répressif] en raison de son lien direct [il en est l'instrument] avec l'ARE judiciaire.

Dans un Etat capitaliste, le droit ne peut être qu'un instrument assurant la reproduction des rapports sociaux d'exploit-

tation. Les agents du droit, les avocats, participent à la reproduction de l'idéologie dominante d'une triple façon:

1 - Par l'utilisation du langage juridique officiel [instrument déjà idéologique et au service du judiciaire]

2 - Par leur regroupement dans le Barreau [auxiliaire et défenseur du judiciaire]

3 - Par leur appartenance à la classe petite-bourgeoise défendant ses intérêts de classe.

Le droit se présente toujours comme le défenseur des *droits individuels*. Droit individuel évidemment indépendant des rapports de production, donc ne relevant pas d'une problématique de classe. Il est intéressant de voir comment des réformes comme celles de l'assistance juridique ou la loi des petites créances, iront toujours accentuant ce caractère de défenseur de l'individu. Ces "cas" seront défendus isolément, et s'ils sont trop flagrants on parlera d'abus [à nouveau d'individus sur d'autres individus] mais jamais d'injustice foncière du "système".

En résumé: il apparaît clairement que l'AIE juridique [instrument de l'ARE judiciaire] joue un rôle essentiel en société capitaliste. Sa fonction est celle d'assurer le maintien des rapports de domination d'une classe sur une autre classe, maintien qu'il assure à la fois par l'idéologie et par la répression. D'où notre expression: DROIT DE CLASSE.

"Tout droit consiste dans l'application d'une règle unique à des gens différents, à des gens qui, en fait, ne sont ni identiques, ni égaux. Aussi, le "droit légal" équivaut-il à une violation de l'égalité, à une injustice".

Lénine, *L'Etat et la Révolution*

II - L'"AFFAIRE DES SCIENCES JURIDIQUES" A L'U.Q.A.M.

Paradoxalement l'intervention du pouvoir dans le conflit des sciences juridiques vient confirmer notre analyse. Le conflit expose en effet l'enjeu politique du juridique, et rend possible, cette fois dans une lutte concrète, la mise à jour de

ses contradictions. C'est ce que nous allons maintenant tenter de démontrer.

Le programme

Une remarque nous semble d'abord fondamentale. Tout le programme des sciences juridiques part de la *fonction sociale du droit, fonction qui le détermine*. Le droit est envisagé par rapport à une "problématique de transformation sociale", "sous le signe de la critique, i.e. dans une perspective de remise en question des rapports de pouvoirs et centré sur le développement conflictuel de la société".

Rappelons que l'Université actuelle isole *enseignement et fonction*. Le programme des sciences juridiques propose donc la démarche exactement inverse: lier étroitement théorie et pratique, la pratique orientant la théorie [donc l'enseignement]. Cette primauté accordée à la pratique oblige alors à voir le droit comme un "langage dont la principale fonction est de masquer au profit d'intérêts précis et identifiables une réalité sociale oppressive pour la majorité". Le droit est défini sans équivoque, et au départ, comme un AIE au service de la classe dominante.

De cette analyse découle l'urgence et la nécessité de former un nouveau type de juristes, au service de la classe dominée, et agissant à toutes les instances où intervient la loi: étatique, judiciaire, administrative.

La pédagogie sera conséquente avec ces options: étudiants groupés en équipes restreintes, méthode de séminaire, cours magistraux limités au minimum, étude de problèmes précis et concrets, intégration nécessaire de l'étudiant à des groupes populaires où se posent ces problèmes concrets. Donc une pédagogie qui questionne sans cesse la théorie parce que liée étroitement à la pratique.

En résumé: un programme qui inverse complètement la fonction [la pratique] et conséquemment l'enseignement du droit.

La réaction

1 - Le Ministre Cloutier

Le 4 mai 1973, François Cloutier dénonce les "orientations révolutionnaires" et le langage utilisé par les professeurs de science juridique. Un document envoyé par le comité des sciences juridiques sert de prétexte à son intervention.

"... Un Etat se veut responsable ne peut quand même pas subventionner des orientations révolutionnaires — et ce document manifeste de nettes orientations révolutionnaires..."

"... Un vocabulaire pseudo-marxiste, d'ailleurs totalement dépassé dans tous les cercles qui connaissent les relations du travail".

François Cloutier,
Ministre de l'Éducation

Dans cette "affaire", le Ministre est à la fois le défenseur obligé d'un AIE important au fonctionnement de l'Etat, et l'allié d'autres instances parties de cet AIE: le Barreau et les Facultés de Droit. Le rôle le plus important fut sans conteste joué par le Barreau.

2 - Le Barreau

Avant l'intervention de l'Etat, le programme des sciences juridiques avait reçu l'approbation de toutes les instances universitaires du Québec. Seul le Barreau retardait à le reconnaître. Par des manœuvres de coulisse, il alerta le pouvoir "du caractère révolutionnaire" du futur programme, d'où l'intervention du Ministère.

On retrouve ici l'importance du double rôle du Barreau déjà décrit: *contrôle* de l'enseignement, et *surveillance* de la pratique. Il est clair que si le programme n'était pas modifié, le Barreau ne le reconnaissait pas, et refusait d'admettre les étudiants à son examen. Son pouvoir de pression était donc énorme.

Maintenant que l'"affaire" était lancée, le refus d'accréditation du nouveau programme recevait l'appui des Facultés de droit. A la fois pour des motifs corporatistes, et également parce que tout leur enseignement se trouvait mis en cause. Les Facultés se signalèrent donc par un silence approbateur.

Le Barreau n'avoua jamais le caractère politique de son opposition et de son intervention, en expliquant la non-accréditation par une demande de renseignements supplémentaires sur la question des cours obligatoires, le mode d'évaluation et la qualité de l'enseignement. L'opposition se présentait comme purement pédagogique!

3 - L'U.Q.A.M.

L'U.Q.A.M. se décrivait en 1970 comme une "université populaire, ouverte au milieu, critique et créatrice". Les professeurs de sciences juridiques avaient basé leur programme sur ces orientations. L'U.Q.A.M. avait ardemment défendu le projet des sciences juridiques, jusqu'à l'intervention du Ministre Cloutier.

Ne pouvant maintenant désapprouver un programme qu'elle avait toujours supporté, elle dut se résoudre à porter toute sa critique sur le mode de sélection des étudiants au futur module. Elle accusa les professeurs de "discrimination idéologique" dans le choix des

candidats. En fait, cette accusation n'était qu'un prétexte. Prétexte qui camouflait sa soumission au Barreau. Ce-lui-ci, ne pouvant accepter les choix politiques du futur module, menaçait, de dénoncer les "orientations révolutionnaires" de ces professeurs. L'U.Q.A.M. céda aux pressions du Barreau.

L'université reporte alors d'un an le programme, et crée en septembre 1973, une structure parallèle chargée de sa mise en oeuvre. Deux membres influents du Barreau font partie de ce comité, dont le Bâtonnier Jean Moisan...

L'U.Q.A.M. est donc démasquée dans son pseudo-pluralisme et avoue sa véritable fonction: défenseur reproducteur de l'idéologie dominante. Le comité d'implantation sera donc chargé de transformer le programme — le neutraliser — afin de le rendre "acceptable" à la classe dominante...

CONCLUSION

Cette double analyse, théorique et celle du conflit des sciences juridiques, nous permet de tirer ces conclusions:

1 - Nous touchons à deux AIE: scolaire et juridique [même à celui de l'information] ET à l'ARE judiciaire, et nous voyons clairement les liens étroits qui les unissent. Un AIE ne fonctionne pas isolément [voir ici même l'article "La reproduction divisante"] mais dans tout un réseau cohésion qui remplit les mêmes fonctions. L'analyse nous montre également l'importance de ces appareils idéologiques, puisque le pouvoir politique sera forcé d'intervenir, menacé dans l'un des ses moyens essentiels de reproduction.

La lutte à ces niveaux, si elle ne saurait être *déterminante* dans un processus révolutionnaire, s'avère une lutte non négligeable; le fonctionnement de l'infrastructural existe en étroite dépendance avec le fonctionnement de tous les AIE [superstructurel].

2 - Notre travail démontrait une sorte de fonctionnement "idéal" du juridique, celui que cherche à imposer les classes dominantes. Il est clair que contradictions qui agitent le juridique sont perçues par un grand nombre, également dans

les Facultés les mieux "contrôlées", et que des formes de lutte résistance s'y développent.

C'est à ce développement que nous voulons contribuer, tout en soulignant la *nécessité d'articuler* ces luttes aux autres formes de luttes entreprises par le prolétariat, celles-ci *déterminantes*.

3 - Il est enfin implicite à tout ce travail qu'une mobilisation est nécessaire pour faire adopter le programme des sciences juridiques à l'U.Q.A.M. L'enjeu POLITIQUE de cette lutte nous semble à nouveau démontré.

DE MINAMATA A MATAGAMI...

Le Martyre Continue



Des estropiés, des muets, des paralytiques, des aveugles, des sourds, des gens au cerveau détruit, hurlant de douleur...

Non, nous ne sommes pas à la Cour des Miracles, où d'affreux infirmes se réunissent autour du Roi des Mendicants. Non, nous ne sommes pas en train de revivre une page du Nouveau-Testament où tout ce que le monde compte de miséreux se presse autour de ce Guérisseur qui laisse planer l'espoir. Non, car ici pas de prophète, pas de miracle et pour ainsi dire pas d'espoir.

Nous ne sommes pas non plus dans un de ces hôpitaux aseptisés où on cache ces "anomalies" par des draps blancs et des portes calfeutrées.

Nous sommes au grand jour, dans une ville de 45,000 habitants, dans un pays moderne et industrialisé, justement un peu trop industrialisé. Un pays qui pourrait être le nôtre.

Ce pays, c'est le Japon, cette ville, c'est Minamata. Après Hiroshima et Nagasaki, Minamata subit aussi le martyre du progrès et de l'avancée technique; ce de façon beaucoup moins expéditive et bruyante que dans les deux premiers cas; mais si les moyens furent plus discrets, leur efficacité ne peut être mise en doute.

Il y a plus de vingt ans on découvrait la "maladie de Minamata", qui désigne maintenant, dans les annales médicales, les caractéristiques chimiques et pathologiques d'un désordre neurologique, conséquence d'un empoisonnement au méthyl-mercure.

À la base de cette affaire, on trouve une usine de produits chimiques, la plus grosse de la ville: la Chisso. Elle emploie comme agent catalyseur du sulfate de mercure, mais celui-ci, lors d'une réaction secondaire, est méthylié en chlorure de méthyl-mercure, poison vio-

mangeant aussi la mort, car ils ont tous été atteints par l'étrange maladie."

Et les premiers symptômes apparaissent: une restriction du champ visuel [le plus caractéristique] et un engourdissement des doigts et des orteils. Ils sont la conséquence des dommages irréversibles causés au système nerveux par le mercure.

Des enfants jouant près de chez eux, s'arrêtent brusquement de courir, leurs jambes douloureuses n'obéissent plus. Des pêcheurs remontent leurs filets avec difficulté, la paralysie gagnant leurs mains.

Les symptômes subséquents de la maladie sont le tremblement des mains et des pieds, des étourdissements, une perte de sensibilité tactile dans la bouche, aux extrémités et aux oreilles, une perte progressive de l'ouïe et une difficulté d'élocution.

Le méthyl-mercure est d'une grande stabilité biologique et a une longue rétention dans le corps humain. Il a des effets génétiques sur les cellules somatiques [les cellules constituant les tissus] et sur les cellules germinales [reproductives], en provoquant des mitoses [divisions cellulaires] irrégulières et en inactivant partiellement le mécanisme des fibres du fuseau de chromatine. Même un faible taux de mercure peut intervenir sur la ségrégation chromosomique. Tout cela veut dire que le mercure, en plus de faire des victimes, s'attaque aussi à leur descendance et provoque une hausse des malformations congénitales.

On a de plus noté un haut taux de paralysie cérébrale dans la région de Minamata, 5 à 6% du total des naissances, parfois jusqu'à 12%, la normale étant de 0,1% à 0,6%.

Si 700 personnes sont officiellement atteintes du mal de Minamata et si 100 en sont mortes, 2,450 autres attendent de se faire enregistrer par le service de santé et on retrouve la maladie de Minamata dans d'autres

villes du Japon occidental.

Comment en est-on venu à parler d'eux? Ça a commencé bien modestement, un jeune reporter, un scientifique [le prof. Jun U] qui est d'ailleurs venu examiner les Indiens du N.O. de l'Ontario et aussi un photographe connu, Eugene Smith. On attaque la Chisso avec les armes les plus puissantes et les plus irréfutables, les photos, d'une poignante vérité, des victimes criant de douleur.

On organise des manifestations devant l'usine: la police matraque, les journaux fustigent les malades, les accusant de nuire à la réputation de la ville et aux affaires, la Chisso dresse ses employés contre les victimes, selon l'archaïque principe japonais de la supériorité de l'ouvrier sur le pêcheur.

Mais malgré tout, se crée une commission d'indemnisation; on collecte, par le pays, assez d'argent pour traîner la Chisso en cours. Le 20 mars 1973, la société est condamnée à payer \$3,313,382. à 138 plaignants de 30 familles.

C'est une victoire? Peut-être... mais pas contre la souffrance.

Comme les particules radio-actives de Hiroshima, qui firent plusieurs fois le tour de la terre et prirent plusieurs années à retomber, le mercure de Minamata s'étendra-t-il?

Il reste 1,320 livres de mercure dans la mer de Shirami. Où tombera la prochaine bombe?

Dans un pays qui EST le nôtre. Ce pays, c'est le Canada, cette ville, c'est Matagami [Qué.]; c'est Dryden [Ont.]. On a trouvé un haut taux de mercure dans les poissons des rivières English et Wabigoon [Ont.], conséquence du déversement de mercure par la compagnie papetière Reid Pulp and Paper.

Au Québec, la Domtar s'en est chargée...

Une équipe d'experts japonais [dirigée par M. Jun U] s'est rendue en Ontario et a reconnu les premiers symptômes... même s'ils sont

difficiles à identifier, ceci ne permettant pas toujours de dépister les cas réels, et faisant qu'on attribue à d'autres causes [hémorragie cérébrale] des décès dus au mercure.

Sur les 89 Indiens Ojibwés [N. de l'Ont.] qui furent examinés, 37 présentèrent les symptômes de dommages irréparables au cerveau, par une intoxication chronique qu mercure.

Une restriction du champ visuel fut décelée chez 16 Indiens des réserves de Grassy Narow et de White-dog [Ont.].

Au Québec, à Label-sur-Quévillon, sur 98 Indiens examinés, 67 ont un taux alarmant de mercure dans le sang; 16 ont 100 parties par milliard de mercure dans le sang, et 3 ont plus de 500 ppm [au-dessus des "records" canadiens en la matière]. Un homme normal a environ 10 ppm et des dangers très graves de dommages irréparables au cerveau surviennent à 500 ppm. A Minamata, tous ceux avec de tels taux il y a 10 ans, ont aujourd'hui la terrible maladie.

Il y a aussi la pollution par les déchets solides, et celle de l'atmosphère [c'est d'ailleurs par là que seraient parties les 8 tonnes de mercure sus-mentionnées]. Or, en écologie, eau-air-soil, c'est lié. Les gouttes de pluie entraînent au sol le mercure en suspension dans l'air, tandis que les eaux de ruissellement emportent celui du sol. Toute cette eau se retrouve inmanquablement dans une source, une rivière, un fleuve... Ca bouge, un écosystème.

Mais comme cette forme de pollution n'est soumise à aucune réglementation gouvernementale, la société Domtar ne fait rien à ce sujet.

Pour ce qui est des solutions, on a suggéré aux Indiens d'aller pêcher ailleurs [changer d'habitat] ou alors de changer de nourriture. Comme si on pouvait transformer si facilement un mode de vie ancestral. On propose aussi de ravitailler gratuitement les Indiens en viande et poissons.

Le Grand Conseil des Indiens Cris demande au gouvernement un supplé-

ment financier de \$25. par

mois, par membre d'une famille; d'interdire immédiatement toute consommation de poisson, d'empêcher tout rejet de mercure dans les cours d'eau, de procéder à un examen approfondi de chaque membre de la communauté et de rendre publics les résultats.

Des spécialistes d'Environnement-Canada étudient présentement dans le N.O. québécois les causes de cette pollution au mercure.

Certains pensent peut-être que tout ça, ça fait partie du prix à payer pour le progrès. Mais comme le soulignait Jean-Claude Leclerc, "ils sont peut-être plus nombreux qu'on le croit, les québécois qui ont, sans s'en douter, commencé d'inscrire ce mortel progrès dans leurs potentiel génétique."

Pour bien réaliser l'ampleur du drame de Minamata, le meilleur témoignage est encore celui de la révolte de Mme. Uémura. Sa fille, Tomoko, 19 ans, 48 livres, est incapable de parler, d'entendre, de voir, de se mouvoir, de manger seule. Depuis 19 ans, sa mère la porte sur son dos, la veille nuit et jour, la nourrit patiemment.

Tomoko, c'est un squelette vivant, une morte en sursis, "un holocauste offert à la déesse de la pollution" [F. Gigon], et sa mère a sûrement le droit de crier haine et vengeance aux responsables... qui sont beaucoup plus nombreux qu'on pourrait le croire...

P.S. Lors de son assemblée générale annuelle, la SVP [Société pour vaincre la Pollution] présentera un film tourné il y a 2 ans par le metteur en scène japonais Noniak; Tsuchimoto [chassé de l'université de Waseda pour activité politique]; "Minamata: the Victims and their world". Cette assemblée aura lieu au Pavillon des Sciences Sociales, local 3215, mercredi le 29 octobre 1975, à 19 hrs. La projection sera suivie de commentaires de l'auteur, avec période de questions.

Le Grand Conseil des Indiens Cris demande au gouvernement un supplé-



Vingt ans après Minamata, le mépris du peuple et la soif de puissance feront-ils de nouvelles victimes au Québec et en Ontario?



BIBLIOTHEQUE

"un enseignement bien conçu suppose la fréquentation quotidienne des livres" [Rapport Parent]. Passons outre le bien conçu de l'enseignement pour se diriger immédiatement vers la fréquentation des livres qui est supposée quotidienne ou, tout ou moins, occasionnelle... Cette fréquentation des livres commence, le plus souvent qu'autrement, à la bibliothèque. A l'UdeM, le plaisir d'explorer les bibliothèques est fort prolongé. Ainsi, la bibliothèque se transforme en une orgie de livres pour le non-initié, et en un jeu de cache-cache pour celui qui recherche un livre bien précis.

Etudiants de sciences sociales avez-vous trouvé le livre que vous cherchez depuis le début de septembre? Non! Ben non, vous êtes pas cave... c'est normal. Evidemment, vous savez maintenant que la bibliothèque des sciences sociales fonctionne sur deux systèmes: le système Dewey et le système "Library of Congress", que les livres du système Dewey sont casés dans "la cave" de la bibliothèque et qu'il faut les demander au comptoir du prêt, que les livres du système "Library of Congress" sont du côté droit de la bibliothèque, que les périodiques sont du côté gauche, que les dictionnaires... etc., etc., etc. Mais, une fois ces choses apprises, tout est supposé d'aller bien. Et pourtant, vous n'avez pas encore trouvé le livre que vous recherchez depuis septembre.

Vous pouvez toujours demander s'il est sorti au comptoir du prêt, à condition d'avoir un petit chiffre qui ne se trouve pas dans le fichier central mais bien dans un autre fichier de la bibliothèque. Par contre, s'il n'est pas sorti, il est peut-être perdu sur les rayons de la bibliothèque... L'état des rayons est fort lamentable, les livres sont classés en désordre, c'est un véritable jeu de cache-cache entre l'utilisateur et le livre. Et puis, votre livre est peut-être sur une table depuis quelques jours ou encore parmi des milliers de livres non classés. En effet, des milliers de livres du système Dewey n'ont pas encore été replacés en ordre, paraît-il, à cause d'un manque de personnel.

En ce qui concerne, les périodiques on ne peut savoir s'ils sont sortis de la bibliothèque ou non, paraît-il encore, que les périodiques ne sont pas enregistrés dans la mémoire de l'ordinateur, sans compter, le retard énorme dans la classification des périodiques.

OUF: Combien de temps avez-vous perdu à la bibliothèque jusqu'à maintenant? Cette bibliothèque insolite où il fait chaud à certains endroits, et froid à d'autres endroits. En passant, où est le commis aux renseignements pour les relations industrielles et les sciences économiques, il n'est jamais là?

Si vous désirez sortir un livre de la bibliothèque, apportez-vous de la lecture. Car ça risque d'être long avant de pouvoir l'enregistrer, manque de personnel... Si votre livre n'est pas dans la mémoire de l'ordinateur, s'il n'est pas codé, vous ne pourrez le sortir, du moins, jusqu'à ce qu'il ait été enregistré par le personnel, mais à cause d'un manque de personnel, vous risquez d'attendre, environ... BOF! peut-être un peu plus. De toute façon, soyez heureux, vous avez votre livre, il aurait pu être perdu, non classé. Si le livre vient de paraître, vous pouvez espérer le trouver sur les rayons de la bibliothèque d'ici x*z.w année [s], coupure de budget... Finalement, il y a aussi les rats de bibliothèque qui font beaucoup de bruit...



**La minute
Player's**

Player's
FILTRE

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler.
Moyenne par cigarette - Format régulier: "goudron" 19 mg, nicotine 1.4 mg.



Voici quelques uns des 4000 livres non classés.

Volume 58

VOL. 58 du Quartier Latin, NO. 7, 20 octobre 1975

Les nouveaux collaborateurs et dessinateurs sont bienvenus au Volume 58. Les réunions de préparation ont lieu le JEUDI à 18 h. au 6ième étage du Centre Communautaire [C-6526]. La discussion des textes à paraître a lieu au même endroit le Mercredi à 19h.30. Nous lançons une invitation spéciale aux gens de l'UQAM qui sont intéressés à venir travailler avec nous.

Les photos qui paraissent dans le journal sont prises avec une caméra OLYMPUS OM-1 qu'on peut se procurer au Magasin de Services-Campus.

Pour nous rejoindre: Volume 58, 2222 Edouard Monpetit, loc. C-6526, tél.: 733-5393.

Depôt légal BIBLIOTHEQUE NATIONALE.
Composition et montage SST Typesetting.
Impression Payette et Simms Inc.

COORDONATEUR
TECHNIQUE

Pierre Tourangeau

COLLABORATEURS

Maryse Turcotte
Michel Desmarais
Réjean Legault
Pierre Paquette
Diane Bélanger
Pierre Anjou
Viateur Boutot
Andrée Côté
André Lemire
Giovanni Calabrese
Mario Sénécal

**La révolution culturelle
des années soixante est-elle
l'aboutissement logique
de plus de deux siècles
d'impatience?**

**Jean-Claude
Robert**

**Du Canada
français
au Québec
libre**

**Histoire d'un mouvement
indépendantiste**

FLAMMARION & COMPAGNIE

Après avoir démontré que le besoin d'épanouissement national se retrouve tout au long de notre histoire, de la Conquête à la Révolution tranquille, le livre du Québécois Jean-Claude Robert décrit la poussée brutale qu'a connue l'idée de l'indépendance ces dernières années. Pour Robert, la poésie, la chanson et le roman québécois poursuivent aujourd'hui la lutte que nous menons depuis deux siècles pour assumer notre propre destin.

Un ouvrage remarquable dans la Collection l'Histoire vivante, série "Autonomismes et Nationalités".
En vente chez votre libraire

flammarion ltée



L'incola

TEQUILA SAUZA

Margarita SAUZA
1/2 oz de TEQUILA SAUZA
1/2 oz de Triple Sec
1 oz de jus de lime ou de citron
Ajouter des glaçons concassés et agiter le tout. Humecter le pourtour du verre avec l'écorce du citron ou de la lime et enrober de sel. Siroter votre Margarita SAUZA, effleurant de vos lèvres la bordure salée.



LES FILMS DU JEUDI MIDI

Jeudi 23 octobre 12h.30

Au salon des étudiants de droit

1-. LE TRIBUNAL DE
LA FAMILLE (27 m.)

“Comment envisage-t-on le tribunal de la famille qui facilite la conciliation”....

R.: Gilles Ste-Marie

2-. LA MAISON
FAMILIALE (16 m.)

“Au sujet de l'espèce de mythologie qui entoure depuis toujours la maison familiale.”

R.: Laurence Hyde



Rédigez une annonce pour la radio... et gagnez de l'argent!

Pourquoi ne seriez-vous pas capable de rédiger une bonne annonce? Cela ne coûte rien d'essayer.

Le yogourt Crescent vous donne l'occasion de rédiger une annonce de 60 secondes pour la radio et de remporter un prix en argent. Vous savez, le yogourt Crescent, le délicieux yogourt que vous brassez ou mangez tel quel, et qui est toujours aussi bon.

Crescent vous donne la chance de vous faire connaître et peut-être même d'atteindre la célébrité. Découvrez vos talents de créateur publicitaire. Il est si facile d'écrire une bonne annonce pour un aussi bon produit. Il suffit de dire ce que vous aimez dans le yogourt Crescent.

Quelques conseils:

Citez le produit au moins trois fois. Lisez votre texte à haute voix en le chronométrant. Vous verrez ainsi s'il se dit bien et combien de temps il dure. (N'oubliez pas, 60 secondes maximum.)

Vous pouvez gagner:
\$500, premier prix
\$300, deuxième prix
\$100, troisième prix

Et il y aura six autres prix de \$25 chacun.
Ecrivains, à vos plumes! Nous vous souhaitons de GAGNER.

Faites parvenir vos créations à:

Concours radiophonique Crescent, C.P. 665, Station "H", Montréal, Québec
PARTICIPEZ AUSSI SOUVENT QUE VOUS LE DÉSIREZ.

Ce qu'il faut savoir du yogourt Crescent:

Il existe sous forme de yogourt nature, à la vanille, au café et de 11 yogourts aux fruits. Si vous n'y avez pas encore goûté, essayez-le. Cela vous donnera sûrement de l'inspiration.

Règlement:

Le concours est ouvert à tous les élèves à plein temps des établissements universitaires. Pour être admissibles, les concurrents doivent indiquer la faculté et l'année à laquelle ils appartiennent. Les textes seront jugés d'après leur originalité et les principes publicitaires; ils deviendront la propriété de Crescent Cheese Company et de son agence de publicité. Les textes devront parvenir à l'adresse indiquée le 15 janvier 1976 au plus tard. Les noms des gagnants seront annoncés le 15 février 1976 au plus tard. Les employés, et leurs proches parents, de Crescent Cheese Company, de ses compagnies associées, de son agence de publicité et du jury ne peuvent participer au concours. La décision du jury sera sans appel.



ERRATUM



L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Montréal, le 8 octobre 1975

Monsieur Pierre Tourangeau
Président
Services-Campus
2222, bd Edouard-Montpetit
Montréal, Qué.

Monsieur,

J'ai pris connaissance de l'Agenda 1975-76 que Services-Campus a distribué récemment sur le campus de l'Université de Montréal. J'y retrouve tous les éléments d'une campagne de dénigrement que le journal financé par Services-Campus poursuit depuis quelques années contre l'Université. Je présume que ce sont les entreprises exploitées à l'Université par Services-Campus qui permettent ce financement. Quoiqu'il en soit, l'Université croit pouvoir exiger que vous vous absteniez de publier systématiquement des faussetés, alors que les faits vous sont aisément accessibles. Je prendrai, à titre d'illustration, l'article de la page 14: "Les Boss de l'U. de M."

- Monsieur Gérard Filion a terminé son mandat au Conseil de l'Université le 31 mai 1974;
- Monsieur Lucien Saulnier n'est plus membre du Conseil d'administration de "La Presse" depuis tôt en 1973;
- Monsieur Jacques Parizeau n'est plus membre du Conseil depuis le 31 mai 1973, ayant alors terminé son second mandat comme délégué de l'Assemblée universitaire;
- Au sujet de Monsieur le recteur Paul Lacoste, vous confondez celui-ci, représentant de l'U. de M. au Conseil de l'hôpital Notre-Dame - hôpital Notre-Dame - hôpital affilié à l'Université - avec Monsieur Lucien Lacoste, directeur général de l'hôpital.
- Monsieur Pierre Des Marais II n'est pas "l'imprimeur de l'Université" puisque environ trente-cinq imprimeurs se partagent les commandes émisées par le Service des achats de l'Université.

Continuer à propager ces erreurs ou d'autres semblables ne pourrait être interprété par l'Université, que comme des manifestations de mauvaise foi qu'elle ne saurait impunément tolérer.

Agréez, Monsieur, mes salutations.

Le vice-recteur
à l'administration

ROGER LAROSE

Case postale 6128, Montréal 101

Nous prions l'U de M de bien vouloir accepter les excuses de l'équipe du Volume 58, pour les quelques erreurs que nous avons commises dans l'article de la page 14 de l'agenda 75-76.

En ce qui concerne les informations que nous donnions aux sujets de Messieurs Gérard Filion, Lucien Saulnier et Jacques Parizeau, il faut souligner que si ces personnes ont quitté les postes dont nous faisons état [ce que l'équipe ignorait, et c'est sur ce point qu'elle s'excuse], cela ne remet nullement en cause la "célébrité" des administrateurs de l'U de M que notre article mettait en évidence.

Nous avons effectivement relaté par erreur au sujet de Monsieur Paul Lacoste, recteur de l'université et représentant de l'U de M sur le conseil d'administration de l'hôpital Notre-Dame, des propos dirigés contre Monsieur Lucien Lacoste, directeur général de l'hôpital.

Nous reconnaissons également notre erreur au sujet de Monsieur Pierre Desmarais II, imprimeur de l'université. Nous ignorions en effet que l'U de M. utilisait les services de 35 imprimeurs. Nous ne connaissons pas non plus, pour l'instant, la répartition des commandes du Service des Achats parmi ces divers imprimeurs.

COMITE D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE L'U DE M

tel que voté à l'assemblée générale du 7 octobre dernier

JEUDI 4h. 30

Local (vitré) 1265

Sciences Sociales

LA LUTTE EN SOCIO...

SUITE 1

Depuis une semaine, la lutte en Sociologie a connu beaucoup de développements...

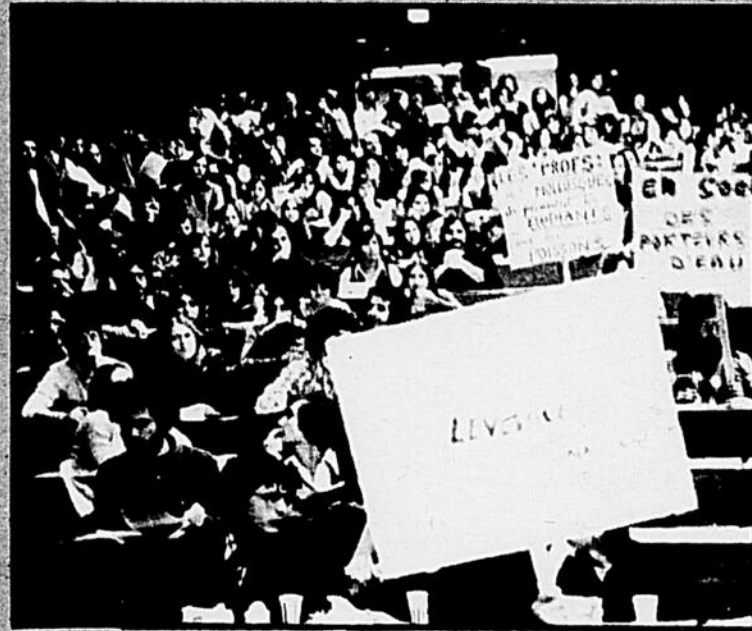
Un télégramme du Doyen Lévesque envoyé vendredi 10 octobre dernier à chaque étudiant de Socio stipulait: —que si les étudiants ne rentraient pas aux cours jeudi, il serait fort possible que la session soit déclarée non-valide.

—que les étudiants étaient convoqués à une réunion le mardi suivant pour que M. Lévesque lui-même leur explique la situation.

Premier geste direct de l'Administration... à quoi les étudiants de Socio ont décidé de répondre directement. Mais pour véritablement le faire, une condition s'imposait: obtenir l'appui large des Sciences Sociales, élargir encore plus la lutte. Déjà certains départements [anthropologie, Science Politique] avaient signifié aux étudiants de Socio leur appui en cas d'annulation de session.

C'est pourquoi, mardi le 14, à l'Assemblée Générale des Sciences Sociales, suite de l'Assemblée ajournée de la semaine précédente, les étudiants de Sociologie ont demandé, en raison du caractère exceptionnel de la lutte, de faire porter les informations sur Socio au premier point de l'ordre du

jour. Car, le temps pressait: à 2 heures M. Lévesque recevait les étudiants à l'Immeuble Principal [bien loin des Sciences Sociales, est-ce une coïncidence?] et l'Assemblée Générale avait plusieurs points importants avant celui de Socio à l'ordre du jour tel que prévu. L'Assemblée décida donc, par vote, de passer le point Socio d'abord. Un étudiant de Sociologie, impliqué dans la lutte depuis le début a alors rappelé les objectifs poursuivis par les étudiants [recherches par thèmes, remise en question du rapport enseignant-enseigné, fin de la coupure entre les différents niveaux, etc.] et les différents moyens pris par les étudiants



Sciences Sociales présents. A quoi les étudiants de la salle ont répondu en scandant "solidarité". Mais M. Lévesque préférerait qu'il n'y ait pas de solidarité, que la lutte de Socio se règle en Socio, entre les profs, les étudiants et l'Administration... Il prétend qu'une session sans cours magistraux obligatoires tels que prévus dans l'annuaire, n'est pas une session valable, donc créditable. Il refuse donc de reconnaître la démarche des étudiants et émet la possibilité d'une solution de compromis pour la session prochaine, etc...

Le débat s'est engagé mais M. Lévesque donnait toujours les mêmes réponses: régler le problème en Socio, pas de changements possibles ce semestre-ci, etc...

Mais, les étudiants de Sociologie n'allaient pas s'arrêter là. La menace d'annulation de session, on l'avait déjà vu [en anthropologie en 71] mais jamais elle n'avait été appliquée. Ils se sont réunis le lendemain, mercredi 15, pour décider de la suite des événements. On apprenait qu'à la suite de longues heures de discussion, le vote secret de retour ou non aux cours avait comme résultat:

114 contre le retour et 48 pour.

C'est donc en grosse majorité que les étudiants de Socio ont décidé de poursuivre la démarche entreprise, ne cédant ni aux menaces du Doyen, ni aux pressions d'un petit groupe d'étudiants décidés de rentrer aux cours magistraux. C'est d'ailleurs à cette assemblée que les étudiants de Sociologie ont appris que c'est à la suite d'une rencontre entre ce groupe d'étudiants qui s'opposait à la démarche et de M. Lévesque que le télégramme avait été envoyé...

En Sociologie, c'est pas fini... Suivez les événements et lisez le Volume de la semaine prochaine pour: "La

salle E-310, où attendaient quelques étudiants de Socio, mais... pas de M. Lévesque. Enfin, celui-ci, en retard à cause d'un déjeuner paraît-il, décide d'affronter la salle. Mais sitôt assis, les étudiants lui posent trois questions auxquelles il doit répondre par "OUI" ou "NON".

Première question: Pour la convocation de cette Assemblée, ici présente, avez-vous consulté les étudiants dûment mandatés?

Réponse de M. Lévesque: NON!

Deuxième question: Suite aux déclarations de M. Trudeau, visant la mise en place de mesures anti-inflationnistes, l'U de M a-t-elle les moyens de perdre \$57,800?

Réponse de M. Lévesque: NON!

Troisième question: Les étudiants ont-ils le pouvoir décisionnel pour appliquer un changement radical et immédiat en ce qui concerne leurs cours et apprentissage?

Réponse de M. Lévesque: NON!

C'était clair!!

M. Lévesque a ensuite pris la parole. D'après lui, il n'avait pas émis de véritable menace et il s'est déclaré surpris de voir la réaction des étudiants et surtout le grand

pour faire entendre leurs demandes [propositions au département, occupation...]. Par la suite, les étudiants de Socio ont proposé à l'Assemblée de former un cortège pour aller manifester à l'Immeuble principal, montrer à Lévesque que les étudiants de Sociologie n'étaient pas tous seuls et que les menaces ne leur faisaient pas peur. L'Assemblée, après discussion, accepta et vers 1 h 30 se dirigeait, derrière la banderole des étudiants de Socio vers l'Immeuble Principal. Scandant des slogans et chantant la chanson-thème Socio, la manifestation [environ 250 personnes] est arrivée à la



LEVESQUE NATIONALE
M. Lévesque, Doyen de la faculté des arts et des sciences, devant la réunion de Socio convoquée par l'administration.